



La prothèse totale de hanche

Dr Remi CHASTEL
Chirurgie orthopédique et
traumatologique

L'indication la plus fréquente de la prothèse de hanche est l'arthrose de hanche ou coxarthrose.

L'arthrose est l'usure des cartilages, surfaces lisses de glissement recouvrant l'extrémité des os. Les surfaces osseuses sont mises à nu, les mouvements articulaires sont douloureux, une raideur articulaire s'installe et le périmètre de marche diminue.

Qu'est ce qu'une prothèse de hanche ?

La chirurgie prothétique de hanche existe depuis de nombreuses années, grâce aux progrès de la technologie, les matériaux utilisés ont beaucoup évolué, les prothèses ont une durée de vie qui ne cesse de croître.

La prothèse totale de hanche est composée de deux parties :

- l'implant fémoral composé lui-même de deux parties : la tige et la tête
- l'implant cotyloïdien

Certaines prothèses sont cimentées, lors de la pose les implants sont « fixés » dans la cavité osseuse par une colle prévue à cet effet appelée ciment.

D'autres sont non-cimentées, les implants (recouverts d'une couche de matière minérale favorisant la formation de cellules osseuses qui adhéreront aux implants prothétiques) sont alors impactés dans la cavité osseuse.

Le choix entre les différentes prothèses se fait en fonction de l'âge, de la mobilité, des antécédents du patient.



Comment va se dérouler mon intervention ?

Vous rentrerez la veille de l'intervention. Votre hospitalisation sera de 5 jours. La reprise de la marche se fera dès le lendemain de l'intervention.

Vous débuterez alors la rééducation et l'éducation pour une prothèse totale de hanche.

Existe-t-il des complications ?

- infection de la prothèse
- phlébite
- hématome
- luxation de la prothèse
- ossification péri prothétique
- inégalité de longueur des membres

Quels sont les résultats attendus ?

Il s'agit d'une intervention dont les résultats sont fiables avec des reculs prolongés.

Les bénéfices à attendre sont la suppression des douleurs et une amélioration de la mobilité de l'articulation permettant l'augmentation du périmètre de marche.

Quel sera mon suivi ?

Vous serez revu en consultation à 3 semaines, 1,5 , 3 et 6 mois puis tous les ans ou 2 ans pour surveiller votre prothèse.